

**BANQUE ZITOUNA**  
**SOCIETE ANONYME au capital de 265.000.000 de dinars**  
**Siege Social : 02 Boulevard Qualité De La Vie -2015- Le Kram**  
**Identifiant unique : 1120822H**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 25 AVRIL 2024**  
**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**Première résolution : Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers individuels et du rapport de gestion y afférant, du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels de l'exercice 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième résolution : Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Troisième résolution : Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **81 084 684, 317 DT** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **28 047 257,407 DT** soit au total un résultat distribuable de **109 131 941,724 DT**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **5 456 597,086 DT** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **65 000 000,000 DT** pour doter les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- D'affecter le reliquat, soit **38 675 344, 638 DT** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

<b>À la réserve légale (5 % du bénéfice distribuable)</b>	<b>5 456 597,086</b>
<b>Aux réserves pour réinvestissements exonérés</b>	<b>65 000 000,000</b>
<b>Aux résultats reportés</b>	<b>38 675 344, 638</b>

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Quatrième résolution : Approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Cinquième résolution : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Sixième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Septième résolution : Fixation des jetons de présence**

L'Assemblée Générale, décide, conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales d'allouer une enveloppe de 2 212 500 DT bruts à titre de jetons de présence pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2024.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, est déterminée par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Huitième résolution : Nomination des Administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de renouveler les mandats de Mr Victor Nazeem Ridha AGHA, Mr Adel ALAYA et Mme Nabila BEN YEDDER administrateurs de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide, en outre, de :

- Renouveler le mandat de Mr. Jilani BEN LAGHA, en qualité d'administrateur indépendant de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026 .  
Mr. Jilani BEN LAGHA présidera le comité d'audit.

- Désigner Mr. Abdelkader BOUDRIGA, en qualité d'administrateur indépendant de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.  
Mr. Abdelkader BOUDRIGA présidera le comité des Risques.

La signature du présent procès-verbal par les administrateurs vaut, pour chacun d'eux individuellement, acceptation de ses fonctions d'administrateur de la Banque et déclaration qu'il n'est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale l'empêchant de les exercer.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Neuvième résolution : Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale**

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration et le Directeur Général dans d'autres sociétés et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Dixième résolution : Pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

## Bilan après Affectation du Résultat Comptable

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>ACTIF</u></b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	611 374	671 809
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	40 160	59 274
Créances sur la clientèle	5-1-3	5 023 497	4 631 683
Portefeuille-titre commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	5-1-4	234 159	177 568
Valeurs immobilisées	5-1-5	113 442	109 902
Autres actifs	5-1-6	415 899	314 454
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 438 531</b>	<b>5 964 690</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Banque Centrale et CCP	5-2-1	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-2	73 924	69 070
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-3	5 504 368	5 087 220
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-4	-	-
Autres passifs	5-2-5	221 601	250 846
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 799 893</b>	<b>5 407 136</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital Social		265 000	265 000
Réserves		304 963	234 507
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		30 000	30 000
Résultats reportés		38 675	28 047
Résultat de l'exercice		-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5-3</b>	<b>638 638</b>	<b>557 554</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 438 531</b>	<b>5 964 690</b>



Liste des mandats occupés par les administrateurs dans d'autres établissements  
conformément aux dispositions de l'article 192 du CSC

Administrateur	Qualité	Date d'expiration du mandat	Mandats dans d'autres établissement
M. Victor Nadhim Ridha AGHA	PCA	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PDG MAJDA TUNISIA, La Cigale Gammarth, La Cigale Tabarka, Le golf de Tabarka, et la société IHMC.</li> <li>- Administrateur Société Immobilière et touristique Marina Gammarth</li> </ul>
M. Adel ALAYA	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DG MAJDA TUNISIA</li> <li>- Gérant MAJDA international Trading</li> <li>- PCA Zitouna Paiement</li> <li>- PCA Zitouna Finances</li> <li>- PCA Zitouna Capital</li> <li>- PCA MSS</li> <li>- Administrateur Zitouna Takaful</li> <li>- Administrateur Zitouna Tamkeen</li> <li>- Administrateur Marina Gammarth</li> <li>- Administrateur La Cigale Tabarka</li> <li>- Administrateur La Cigale Gammarth</li> <li>- Administrateur Golf Tabarka</li> <li>- Administrateur IHMC</li> </ul>
M. Mounir FAKHET	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur Zitouna Tamkeen</li> <li>- Administrateur Zitouna Paiement</li> <li>- Administrateur Zitouna Finances</li> <li>- Administrateur MSS</li> <li>- Administrateur Zitouna Capital</li> <li>- Administrateur Zitouna Takaful</li> </ul>
Mme. Nabila BEN YEDDER	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	- aucun
Mme. Samira GHRIBI	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.	- aucun
Mr Salem BESSAOUD	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de la société Valoris consulting</li> <li>- Administrateur indépendant Zitouna Paiement</li> <li>- Administrateur indépendant Zitouna Tamkeen</li> <li>- Administrateur Zitouna Takaful</li> </ul>
Mr Jilani BELAGHA	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	- Administrateur indépendant Zitouna Tamkeen

Liste des mandats occupés par les administrateurs dans d'autres établissements  
conformément aux dispositions de l'article 209 du CSC

Nom, Prénom	Qualité	Mandat	Mandats dans d'autres établissement
M. Nabil EL MADANI	Directeur Général		<ul style="list-style-type: none"><li>- PCA Zitouna Tamkeen</li><li>- Administrateur Zitouna Takaful</li><li>- Administrateur Zitouna Paiement</li><li>- Administrateur MSS</li></ul>